

(1)

(N° 151.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1891.

Crédit spécial de 4,000,000 de francs, ouvert au Ministère de la Guerre, pour la construction des ouvrages de fortification de la Meuse (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LÉON VISART.

MESSIEURS,

Les travaux des fortifications de la Meuse ont été menés avec une telle rapidité que, malgré les contre-temps inévitables dans les entreprises de ce genre, ils pourront être très probablement terminés dans les délais indiqués par le Gouvernement.

La conséquence naturelle de cet état de choses est que les crédits alloués en 1890 sont employés.

Pour ne mettre aucune entrave à la continuation des travaux jusqu'au vote du Budget extraordinaire pour 1891, le Gouvernement demande un crédit provisoire de quatre millions, à valoir sur celui qui sera porté à ce Budget.

La Commission vous propose, Messieurs, d'adopter le projet de loi accordant ce crédit.

Le Rapporteur,

LÉON VISART.

Le Président,

T. DELANTSHEERE.

(1) Projet de loi, n° 150.

(2) La Commission était composée de MM. DE LANTSHEERE, président, DE MALANDER, BEECKMAN, D'OULTREMONT, STEURS, DE NEEFF et L. VISART.